

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Room 100, 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba **R3B 0T6**

Bid Fax: (204) 983-0338

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Title - Sujet Canteen Ice Cream					
Solicitation No N° de l'invitati	Date				
21510-181356/A	20	2018-09-17			
Client Reference No N° de réf	érence du client	GI	ETS Re	f. No N° de réf. de SEAG	
21510-181356		P۱	W-\$WP	G-119-10622	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	MS	No./N°	VME	
WPG-8-41087 (119)					
Solicitation Closes - at - à 02:00 PM on - le 2018-10-03	L'invitation pr	er	nd fin	Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT	
Delivery Required - Livraison e See Herein	xigée				
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à	:	В	uyer Id - Id de l'acheteur	
Zdan, Tyler	·		w	pg119	
Telephone No N° de téléphon	e	FAX No N° de FAX			
(204)509-5743 ()		(204)983-7796			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service CORRECTIONAL SERVICE OI HWY 7 NORTH P.O.BOX 4500 WINNIPEG Manitoba R3C3W8 Canada	es et construction: F CANADA				
Security - Sécurité					

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm

(type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



$\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ 21510\text{-}181356 \end{array}$

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1	Introduction	3
1.2	SOMMAIRE	
1.3	COMPTE RENDU	3
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	3
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2	Présentation des offres	
2.3	DMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	
2.4	LOIS APPLICABLES	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	7
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS	
SUPPL	ÉMENTAIRES	7
PARTIE	· 6	8
	•	
– OFFR	F À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SURSÉQUENT	g
	E À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
A. OF	FRE À COMMANDES	8
A. OF 6.1	FRE À COMMANDES	8
A. OF 6.1 6.2	FRE À COMMANDES Offre Exigences relatives à la sécurité	8 8
A. OF 6.1 6.2 6.3	FRE À COMMANDES Offre EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8 8 8
A. OF 6.1 6.2	FRE À COMMANDES Offre Exigences relatives à la sécurité	8 8 8
6.1 6.2 6.3 6.4	FRE À COMMANDES Offre EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	8 8 8
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7	FRE À COMMANDES OFFRE EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE	8 8 9 9
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8	FRE À COMMANDES OFFRE	
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9	FRE À COMMANDES OFFRE EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE	
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10	FRE À COMMANDES OFFRE EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.	
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9	FRE À COMMANDES OFFRE EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE	
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12	FRE À COMMANDES OFFRE EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES	
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 B. CL	FRE À COMMANDES OFFRE EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	891011111111
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12	FRE À COMMANDES OFFRE EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES	8910111111111111
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 B. CL	FRE À COMMANDES OFFRE EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT BESOIN	8891011111111
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 B. CL 6.1 6.2 6.3 6.4	FRE À COMMANDES OFFRE EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT BESOIN CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DU CONTRAT PAIEMENT	
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 B. CL 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5	FRE À COMMANDES. OFFRE	
A. OF 6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11 6.12 B. CL 6.1 6.2 6.3 6.4	FRE À COMMANDES OFFRE EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES RESPONSABLES UTILISATEURS DÉSIGNÉS INSTRUMENT DE COMMANDE LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES LIMITATION FINANCIÈRE ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LOIS APPLICABLES AUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT BESOIN CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DU CONTRAT PAIEMENT	

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier 21510-181356

ANNEXE A	14
BESOIN	14
ANNEXE B	17
BASE DE PAIEMENT	17
ANNEXE C	19
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	

File No. - N° du dossier 21510-181356

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
	6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
	6B contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

1.2.1 L'Établissement de Stony Mountain du Service correctionnel du Canada à Stony Mountain, Manitoba, doit établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) aux fins de l'approvisionnement en crème glacée de sa cantine des détenus. L'offre à commandes sera en place du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2019.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 21510-181356

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2018-05-22), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA B4024T (2017-07-01), Aucun produit de remplacement

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 100 - 167 Lombard Ave.

Winnipeg, MB, R3B 0T6

Adresse de courriel pour le service Connexion postel :

ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca ** Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postel, conformément aux instructions uniformisées. **

Numéro de télécopieur pour la transmission : (204) 983-0338

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

File No. - N° du dossier 21510-181356

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur devant Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique Section II : Offre financière Section III : Attestations

 Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

> Section I : Offre technique (1 exemplaire papier) Section II : Offre financière (1 exemplaire papier) Section III : Attestations (1 exemplaire papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

• Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier 21510-181356

d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

File No. - N° du dossier 21510-181356

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe A : Besion.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Clause du *Guide des CCUA* M0031T (2007-05-25), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité - Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de

21510-181356

l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

L'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'émission de l'offre à commandes. Si l'offrant est une coentreprise, l'offrant doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- A. OFFRE À COMMANDES
- 6.1 Offre
- 6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.
- 6.2 Exigences relatives à la sécurité
- **6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 21510-181356

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 décembre 2018 au 30 novembre 2019.

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom: Tyler Zdan

Titre: Agente d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Direction générale de l'approvisionnement

Adresse: 100-167 Lombard Avenue, Winnipeg, MB, R3B 0T6

Téléphone: (204) 509-5743

Courriel: Tyler.Zdan@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

Nom :	 		
Titre :			
Organisation:			
Adresse :			
Téléphone :			
Télécopieur : _		 	_
Courriol ·			

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 21510-181356

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.5.3 F	Représentant	de l'offrant
---------	--------------	--------------

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	_
Courriel :	
Courriel ·	

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : L'établissement de Stony Mountain du Service correctionnel du Canada..

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 21510-181356

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser _____ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de ______ \$, à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services;
- d) I'Annexe A, Besoin;
- e) l'Annexe B, Base de paiement;
- f) l'offre de l'offrant en date du _____

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur devant Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

File No. - N° du dossier 21510-181356

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 novembre 2019 inclusivement.

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B : Base de paiement. Les droits de douane inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Paiement Unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement Unique

6.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard :

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 21510-181356

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

6.7 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* <u>B7500C</u> (2006-06-16), Marchandises excédentaires Clause du *Guide des CCUA* <u>D0014C</u> (2007-11-30), Livraison de produits réfrigérés ou congelés

File No. - N° du dossier 21510-181356

Id de l'acheteur - Buyer ID wpg119 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A

BESOIN

Contexte

Le Service correctionnel du Canada doit établir une offre à commandes individuelle et régionale aux fins de l'approvisionnement et de la fourniture de crème glacée à la cantine de l'Établissement de Stony Mountain, à Stony Mountain, Man., selon les besoins. L'offre sera en vigueur du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019.

Lieu de livraison

Adresse de voirie : Établissement de Stony Mountain, Bâtiment C-17

Ville: Stony Mountain

Province: Manitoba

Pays: Canada

Toutes les livraisons seront des livraisons FAB au

Service correctionnel du Canada, Établissement de

Autres instructions: Stony Mountain, Man., Bâtiment C-17, et tous les

frais de livraison et de déchargement devront être

compris.

Date de livraison obligatoire

L'offre à commandes doit débuter le 1^{er} décembre 2018.

Tableau de conformité - spécifications de rendement minimales et obligatoires

Une liste complète des spécifications de rendement minimales et obligatoires est fournie ci-dessous dans le « Tableau de conformité ». Les soumissionnaires doivent clairement démontrer que toutes les spécifications obligatoires sont respectées.

 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 21510-181356 Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- 1. Les soumissionnaires doivent démontrer que le produit qu'ils offrent est conforme à chacune des spécifications de rendement énoncées dans le « Tableau de conformité », en indiquant si le produit offert est conforme (Oui) ou non conforme (Non) à la spécification.
- 2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment leur soumission respecte chaque spécification en matière de rendement en consignant cette information dans la colonne de « Renvoi » dans le « Tableau de conformité ». Si la colonne ne s'applique pas, les soumissionnaires peuvent la laisser en blanc.
- 3. Il est demandé que les documents techniques à l'appui, notamment, les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, accompagnent la proposition à la clôture des soumissions, et ils doivent faire l'objet de renvois dans le tableau de conformité pour chacune des spécifications de rendement. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le produit ou les services proposés satisfont aux exigences obligatoires des spécifications. Si un document technique justificatif n'est pas disponible, le soumissionnaire devrait rédiger un texte narratif expliquant en quoi sa soumission satisfait aux spécifications. Si une spécification ne s'applique pas, les soumissionnaires peuvent laisser la colonne en blanc.
- 4. Si le Canada demande des documents justificatifs supplémentaires pour l'une ou l'autre des spécifications obligatoires, ou si la documentation demandée dans la matrice ci-dessous n'a pas été fournie à la clôture des soumissions, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit fournir la documentation justificative. Le soumissionnaire doit fournir cette documentation dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. Si le soumissionnaire ne donne pas suite à cette demande ou à toute autre demande de dépôt de documentation justificative dans le délai prévu, sa soumission sera jugée irrecevable. Les soumissions non recevables sont rejetées d'emblée.
- 5. Si les soumissionnaires ont des questions ou des préoccupations au sujet des spécifications de rendement, ils doivent communiquer ces dernières par écrit auprès de l'autorité contractante. Cela doit être fait avant la clôture de la période de soumission. Les délais pour ces communications sont indiqués dans la section « Instructions pour la préparation des soumissions » du document d'invitation à soumissionner.
- 6. Le défaut de se conformer aux spécifications de rendement obligatoire aura pour conséquence que la soumission sera jugée non recevable. Les soumissions non recevables sont rejetées d'emblée.

		Informations sur le soumissio	nnaire	
Nom du	soumissionnaire :			
	Adresse :			
	Représentant :			
Té	léphone/courriel :			
NEA/cod	le du fournisseur :			
Article	Spécification	technique / Critère obligatoire / Liste	Besoin respecté? Inscrire oui ou non.	Documentation à l'appui fourni? Fournir des informations de renvoi.

File No. - N° du dossier 21510-181356

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
1	L'offrant doit respecter toutes les exigences obligatoires relatives à la livraison énumérées ci-dessous. Préciser « oui » ou « non » dans la colonne de droite, comme il y a lieu. L'indication de « non » signifie que l'offrant ne peut pas respecter les exigences obligatoires relatives à la livraison, ce qui rendra l'offre non conforme.				
01	Les livraisons doivent être effectuées dans les 48 heures suivant la réceptior d'une commande subséquente à une offre à commandes. L'offrant doit avis le chargé de projet dans un délai d'une (1) journée ouvrable suivant la réception de la commande subséquente à l'offre à commandes de tout reta ou de toute pénurie d'articles.	er			
02	La livraison doit être effectuée entre 8 h 30 et 15 h 30 du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, à moins que des arrangements préalables aient été pris et acceptés par le chargé de projet.				
03	Tous les articles doivent être livrés dans un camion standard de l'industrie et être étiquetés et emballés conformément aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC).				
04	Tous les articles doivent faire état d'une date d'expiration/de péremption (ou équivalente) sur l'emballage et ils doivent être livrés au moins trois (3) mois avant la date de péremption indiquée (ou équivalente).				
O5	Tous les articles doivent être livrés en bon état. L'Établissement de Stony Mountain se réserve le droit de rejeter les articles endommagés, expirés, avariés ou jugés inacceptables pour d'autres motifs par le chargé de projet. dernier doit immédiatement aviser l'entrepreneur des articles rejetés et l'entrepreneur doit alors remplacer les articles rejetés lors de la livraison suivante, sans frais supplémentaires pour l'Établissement de Stony Mountai				
О6	L'offrant doit être en mesure de fournir les produits de crème glacée qui suivent : Super Fudge de lait glacé sur bâtonnet Chapman's, crème glacée originale de 2 L Chapman's (parfums divers), super-cornets Chapman's (parf chocolat ou vanille) et super-sandwiches Chapman's (parfum napolitaine).				

File No. - N° du dossier 21510-181356

Id de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

La présente section sera considérée, une fois remplie, comme la partie financière de l'offre.

Il est obligatoire que l'offrant ou les offrants soumettent des prix fermes par article pour tous les articles cités aux présentes pour la période de l'offre à commandes projetée. Les offres doivent comporter une conversion de chaque article dans l'unité de mesure pertinente.

Seuls le prix unitaire ferme et le prix calculé des offres seront évalués. Si une erreur est découverte dans le prix calculé, le prix unitaire ferme l'emportera.

Les colonnes « Format offert (carton) » et « Prix au carton » figurent à titre d'information seulement. Il est toutefois obligatoire que l'offrant remplisse la colonne « Prix au carton ». Il n'est pas obligatoire de remplir la colonne « Format offert (carton) ». Il faut néanmoins la remplir si l'article offert l'est dans un format différent du format demandé. Le cas contraire, on peut inscrire « S.O. » ou laisser le champ vide. Voir les exemples fournis ci-dessous.

Consommation estimative par unité de mesure. Les quantités précisées à l'intérieur de l'annexe correspondent à une consommation globale estimative fournie à des fins d'évaluation seulement. Il ne faut pas considérer les quantités comme des indications exactes de la consommation réelle qui aura cours en vertu de l'offre à commandes consécutive.

Les prix proposés demeureront fermes durant la période de l'offre à commandes. Les prix doivent inclure tous les frais (expédition, livraison, déchargement, etc.) associés à la fourniture des articles conformément au besoin précisé à l'annexe A.

Instructions visant la facturation

- Les factures doivent être fournies en même temps que les livraisons et elles doivent faire état du numéro de l'offre à commandes.
- La TPS, si elle s'applique, ne doit pas être comprise; elle devra figurer à titre de poste distinct sur les factures subséquentes.
- Les droits environnementaux provinciaux du Manitoba, le cas échéant, n'ont pas besoin d'être inclus; ils devront figurer à titre de poste distinct sur les factures subséquentes.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

File No. - N° du dossier

wpg119 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 21510-181356

 À titre d'information seulement
 A1
 A2
 A3

		À titre	d'information se	ulement	A1	A2	А3	A4
Article	Description	Format demandé (carton)	Format offert* (carton)	Prix au carton	Unité de mesure	Consom- mation estimative par unité de mesure	Prix unitaire ferme (CA)	Prix calculé (CA) = A2 x A3
EXEMPLE	Crème glacée ABC (contenant de 4 L)	carton = 4 contenants	S.O.	20.00 \$	contenant	40	5.00 \$	200.00 \$
EXEMPLE	Cornet de crème glacée 123 (boîte de 10 cornets de 100 ml)	carton = 6 boîtes	carton = 12 boîtes	84.00 \$	boîte	25	7.00 \$	175.00 \$
1	Lait glacé Super Fudge sur bâtonnet CHAPMAN'S (boîte de 18 barres de 75 ml)	carton = 6 boîtes		\$	boîte	630	\$	\$
	Crème glacée originale CHAPMAN - parfums divers (boîte de 2 l)	carton = 4 boîtes		\$	boîte	1,840	\$	\$
3	Supercornets CHAPMAN - chocolat, vanille (boîte de 8 cornets de 120 ml)	carton = 4 boîtes		\$	boîte	3,000	\$	\$
4	Supersandwiches à la Napolitaine CHAPMAN (boîte de 12 sandwiches de 120 ml)	carton = 6 boîtes		\$	boîte	1,800	\$	\$
PRIX ÉVALUÉ TOTAL (CA)			\$					

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 21510-181356

ld de l'acheteur - Buyer ID $wpg119 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE C

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant	accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
	() Carte d'achat VISA ;
	() Carte d'achat MasterCard ;
	() Dépôt direct (national et international) ;
	() Échange de données informatisées (EDI) ;
	() Virement télégraphique (international seulement) ;
	() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)